

Cf. plan de zonage
au 1/2500ème
LE CRUIZON

Cf. plan de zonage
au 1/2500ème
LE JACQUEMARD

Cf. plan de zonage
au 1/2500ème
LE SANDRIN

ALEAS DE RISQUES

- Faible Moyen Fort
- Crue des torrents et des ruisseaux torrentiels
- Ravinement et ruissellement sur versant
- Glissement de terrain, suffosion

LEGENDE

- UA** Centre bourg
UAR: risques
- UB** Quartiers résidentiels
UBr1, UBr2, UBr3: risques
UBa: assainissement autonome
1UB: équipements à renforcer
- AU** Zone à urbaniser
- Uh** Hammeau: extension du bâti et changement de destination possible
1Uh, 1Uhr1, 1Uhr2: équipements à renforcer
- A** Zone agricole
Ar1, Ar2: risques
Aa: risques et paysage
- N** Zone de protection
Nc: carrière; Nl: sports et loisirs,
Nlr1, Nlr2, Nlr3: risques; Nt: loisirs et tourisme; Ntr: risques
- Emplacement réservé pour équipement,
voie ou aménagement hydraulique
- Espace boisé classé (E.B.C.)
- Interdiction d'accès direct sur la RD504
- Secteur archéologique avec numéro
d'ordre
- Risques d'inondation
- Siège d'exploitation agricole (à titre indicatif)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'une demande de
changement de destination à vocation
d'habitation, de 1 à 9
- Carrière autorisée

Plan Local d'Urbanisme applicable au territoire de RIVOLET

Modification simplifiée n° 1

Document graphique du Règlement
Echelle : 1/5000ème (extrait)

Vu pour être annexé
à la délibération d'approbation
de la modification simplifiée n° 1 du PLU
en date du 24 octobre 2019

Le Président
Daniel FAUGERTE



Cf. plan de zonage au 1/2500ème

